

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mercredi 16 mars 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 21 h 45 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Yannick Proulx
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Marie Daoust

Dans la salle : Aucune personne

2016-03-84 Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres du Conseil, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir une séance spéciale du Conseil afin de prévoir un autre endroit pour la tenue de la prochaine séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016 dont celle-ci sera précédée d'une séance d'information sur le projet minier d'Éco-Niobium;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

QUE ce Conseil procède à une séance spéciale et renonce à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2016-03-85 Tenue de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016 à l'Église d'Oka

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 mars 2016, le Conseil municipal lançait une invitation à la population pour une rencontre d'échange sur le projet minier le 4 avril 2016 à 19 h, avant la séance ordinaire du Conseil;

CONSIDÉRANT la probabilité qu'une forte assistance participe à ladite rencontre ainsi qu'à la séance ordinaire du Conseil du 4 avril prochain et qu'il y ait lieu de pallier à la situation en accueillant la population dans un endroit plus vaste que la Salle de la Mairie;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité d'un espace à l'École secondaire d'Oka;

CONSIDÉRANT le court délai avant la tenue de la séance ordinaire du Conseil, celui-ci n'a d'autre choix que de tenir la séance du Conseil à l'Église d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la tenue de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016 à l'Église d'Oka.

ADOPTÉE

2016-03-86 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire